



Engagement

2è Rallye Historique de Vendée



EQUIPIER NUMERO 1	
Prénom :	Nom :
Adresse :	
Numéro de téléphone :	
Adresse email :	
Numéro de permis :	

EQUIPIER NUMERO 2	
Prénom :	Nom :
Adresse :	
Numéro de téléphone :	
Adresse email :	
Numéro de permis :	

VEHICULE ENGAGÉ	
Marque :	Année :
Modèle :	
Immatriculation :	

Entourer votre choix de catégorie, rayer les mentions inutiles		
Balade	Initiés	Experts

SIGNATURES	
Equipier 1	Equipier 2

VISAS - zones réservées à l'Organisateur		
N° équip.	Administratif	Technique

NB : Par son engagement, l'équipage s'engage à respecter en tous points le règlement du rallye.



Règlement

2è Rallye Historique de Vendée



ARTICLE 1 - Généralités

Association organisatrice : AutoMoto Classic de l'Ouest, RNA W792004917

Dénomination de l'évènement : Rallye Historique de Vendée (ou RHV)

Date et lieu d'organisation : Salle polyvalente de Sérigné (85), dimanche 18 juin 2023

Régime d'organisation : autorisation préfectorale sollicitée auprès de la Préfecture de Vendée

Inscription : Challenge Historique de Navigation

Le RHV a pour finalité de permettre à des collectionneurs de véhicules d'époque de faire rouler leurs véhicules dans des conditions de sécurité optimales et de mettre en valeur, en le faisant vivre, le patrimoine industriel que constituent ces véhicules. Elle favorise aussi la découverte du patrimoine paysager, architectural, culturel et historique de nos régions.

Le RHV est organisé de façon à ce que chaque participant, quel que soit l'âge et la cylindrée de son véhicule, puisse effectuer le parcours dans de bonnes conditions de sécurité.

Il se déroule sur routes ouvertes, dans le plus strict respect du Code de la Route, avec le souci de ne perturber ni la circulation des autres usagers de la route ni la tranquillité des riverains.

ARTICLE 2 - Engagement

Les engagements sont reçus depuis la publication du présent règlement jusqu'à 15 jours avant le Rallye Historique de Vendée (soit le samedi **03.06.2023**). Au-delà, nous consulter avant envoi.

Pour être valide, l'engagement papier devra impérativement être accompagné du chèque d'engagement de **130.00€** si aucun des membres de l'équipage n'est adhérent de l'AMCO (**120.00€** dans le cas contraire), à l'ordre de l'AMCO. Il sera adressé au **5 rue Victor Schoelcher, 79000 NIORT**. Il est aussi possible de s'engager en ligne, voir l'onglet **Rallye Historique de Vendée** sur www.amco.club. Sont pris en charge, dans l'engagement : les plaques du Rallye Historique de Vendée ainsi que les numéros de porte, l'ensemble des documents afférents à l'évènement (roadbook, carnet de bord...), les 2 repas du dimanche midi, la collation d'arrivée ainsi que les lots et trophées.

Un équipage est composé de 2 personnes dont au moins un doit être titulaire du permis de conduire. Toute demande d'ajout de membre devra être soumise et validée par l'Organisateur.

Trois catégories seront proposées aux équipages : BALADE proposera un roadbook en fléché-métré uniquement ; INITIÉS proposera tous types de supports dans une version simplifiée ; EXPERTS se déroulera sans filet.

Priorité d'engagement sera donnée aux équipages qui engageront une auto mise en circulation avant 2000, le Rallye Historique de Vendée reste cependant ouvert à tous les véhicules dès lors qu'ils correspondent à l'esprit de l'évènement (à la discrétion de l'Organisateur). Par ailleurs, l'Organisateur se réserve le droit discrétionnaire de refuser et retourner un engagement sans avoir à justifier sa décision.

En signant la feuille d'engagement, l'équipage s'engage :

- à respecter l'intégralité du présent règlement, de ses annexes et de toutes les consignes communiquées par l'Organisateur
- à respecter en tous lieux et tous temps le **Code de la Route**
- à ce que le véhicule engagé soit valablement **immatriculé** et **assuré**, le pilote s'engageant par la même à disposer d'un **permis de conduire valide** le Jour J
- à ne rechercher **en aucun cas** la responsabilité de l'Organisateur en cas de **dommages subis ou causés**
- à céder à l'Organisateur **tout droit à l'image**

En cas de forfait déclaré par l'équipage, le remboursement sera de **100%** s'il intervient au moins 15 jours avant l'évènement (soit avant le **samedi 03.06.2023**), puis de **50%** à partir de cette date et jusqu'à la veille du Rallye Historique de Vendée (soit le **samedi 17.06.2023**). Au-delà, aucun remboursement ne pourra intervenir. En cas d'annulation de l'évènement, un remboursement intégral sera proposé.

ARTICLE 3 - Vérifications administratives

La journée commencera par les vérifications administratives. Un horaire de convocation précis sera communiqué à l'équipage en amont du Rallye Historique de Vendée : il aura la possibilité de stationner son véhicule sur le parc en amont.

Lors de ces vérifications, l'équipage devra présenter l'ensemble des documents nécessaires à la circulation sur routes ouvertes.

Il s'agit : du permis de conduire du conducteur, du Certificat d'immatriculation du véhicule (accompagné d'une autorisation signée du propriétaire s'il est absent du véhicule), du certificat d'assurance en cours de validité ainsi que du contrôle technique en cours de validité.

A l'issue des vérifications administratives **et si tout est en règle**, l'Organisateur apposera sur le formulaire d'engagement son VISA administratif et remettra à l'équipage les stickers et plaques à apposer sur le véhicule. Il pourra alors rejoindre son véhicule pour les vérifications techniques.

ARTICLE 4 - Vérifications techniques

Une fois le VISA administratif obtenu, l'équipage prendra la direction de son véhicule et y apposera les stickers et plaques obligatoires pour la bonne tenue du Rallye Historique de Vendée. Dans la mesure du possible, les numéros seront apposés sur les portières droites et gauche tandis que les plaques devront être visible depuis l'avant et l'arrière du véhicule **sans jamais masquer les plaques d'immatriculation**.

L'équipage pourra alors solliciter le bénévole en charge des vérifications techniques. Ce dernier vérifiera que l'équipage a bien installé les **éléments d'identification** (numéros et plaques) et que le véhicule dispose d'un **triangle de présignalisation**, d'un **gilet haute visibilité** par membre d'équipage et d'un **extincteur 2kg**.

A l'issue de ces vérifications, **et si tout est en règle**, l'Organisateur apposera sur le formulaire d'engagement de l'équipage un VISA technique qui autorisera l'équipage à prendre le départ. L'équipage pourra alors se diriger, à sa convenance, vers la zone d'étalonnage.

ARTICLE 5 - Briefing oral

Quelques minutes avant le départ de la première voiture, l'Organisateur procèdera à un briefing oral (dont une copie écrite aura préalablement été distribuée).

Il y sera rappelé que **le Rallye Historique de Vendée n'est en rien une compétition**, que **le Code de la Route et la convivialité président à toutes les actions qui seront menées** sur le temps de l'événement. Des sanctions pourront et seront prises par l'Organisateur si des dérives venaient à être constatées.

ARTICLE 6 - Départs

Ils seront matérialisés par une table avec au moins 2 bénévoles en gilets haute visibilité.

L'heure de départ de chacun des équipages sera publiée sur le parc de départ et rappelée lors du briefing. Les départs seront étalés de minute en minute.

L'équipage devra se positionner dans la file dans les 5 minutes qui précèdent son heure de départ. La ligne de départ sera matérialisée par la table de pointage.

L'équipage **ne descend pas de son véhicule**. Il reçoit alors son carnet de bord ainsi que son roadbook pour toute l'étape à venir. **Pour la première étape, il sera joint à ces documents la table de moyennes nécessaire au secteur de régularité qui constituera l'ouverture du Rallye Historique de Vendée.**

L'Organisateur notera sur le carnet de bord de l'équipage son heure de départ réelle et lui demandera d'émarger la feuille de pointage.

Une fois l'heure de départ atteinte, l'équipage devra immédiatement quitter la zone de contrôle.

ARTICLE 7 - Secteurs de régularité

2 secteurs de régularité (ou SR) sont disposés sur le Rallye Historique de Vendée : le premier se trouve au tout début de la première étape, le second clôture la seconde étape. Ils seront signalés dans le roadbook, notamment à l'aide d'un logo de chronomètre.

Les départs sont donnés par l'Organisateur et espacés d'une minute chacun.

Aucun contrôle de passage ne sera disposé dans les secteurs de régularité.

Plusieurs contrôles **secrets** seront répartis dans chaque secteur et ils relèveront l'heure de passage de chaque véhicule **à la seconde près** : chaque seconde d'écart par rapport à l'heure idéale de passage sera sanctionnée selon le barème de pénalités présenté plus bas.

L'arrivée de ces secteurs est dite lancée : signalée sur le roadbook, l'équipage n'a pas à s'arrêter, il poursuit sa navigation librement.

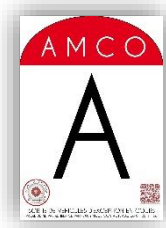
ARTICLE 8 - Secteurs de navigation

Tout ce qui n'est pas secteur de régularité est un secteur de navigation. Il s'agira alors de suivre l'itinéraire fourni par l'Organisateur le plus exactement possible.

Des contrôles de passage (ou CP) seront disposés tout au long du parcours, **toujours du côté droit de la route.**

Ils pourront être de deux natures :

- panneaux : présentés sous la forme d'un panneau en forme de borne kilométrique portant la mention « AMCO » ainsi que les logos de l'association, l'équipage devra alors noter la lettre ou le chiffre inscrit en noir dans la **première case disponible** de son carnet de bord. L'équipage veillera à utiliser un **stylo ou feutre indélébile**.
- contrôles humains : ils se présentent sous la forme d'une table positionnée en bord de route avec au moins 2 bénévoles en gilets haute visibilité. L'équipage devra alors s'arrêter (sans descendre du véhicule) et présenter son carnet de bord. L'Organisateur apposera alors une marque distinctive dans la **première case disponible** du carnet de bord.



A noter qu'un même contrôle de passage, panneau ou humain, pourra être emprunté à plusieurs reprises et devra alors être noté dans le carnet de bord **autant de fois que l'équipage passera à son côté**.

Aucun « faux CP » ne sera disposé sur le parcours. Cependant, certains CP ne seront dédiés qu'à certaines catégories... et pas à d'autres ! Ainsi, tout CP manquant ou en trop sera sanctionné selon le barème de pénalités présenté plus bas.

Tous les appareils de navigation sont par principe autorisés. Cependant, **l'usage de tout logiciel permettant l'affiche d'une cartographie du terrain est formellement interdit** et sa constatation par l'Organisateur conduira à l'exclusion de l'équipage sanctionné.

En cas d'abandon en cours d'étape, l'équipage veillera à en informer l'Organisateur dès que possible. Il sera autorisé, pour peu que son véhicule soit toujours conforme à la législation routière, à reprendre le Rallye Historique de Vendée dès l'étape suivante.

ARTICLE 9 - Arrivées d'étape

Les arrivées d'étape (le midi et l'arrivée finale) seront signalées sur le roadbook.

Elles seront matérialisées par une table avec au moins 2 bénévoles en gilets haute visibilité.

L'équipage doit s'y présenter au plus tôt dans la minute qui précède son heure de pointage idéale, au plus tard dans ladite heure idéale de pointage. Cette heure est calculée par l'équipage en ajoutant à son heure de départ le temps imparti pour l'étape. Ainsi, un équipage qui doit pointer à 16:30:00 pourra se présenter à la table à partir de 16:29:00 et jusqu'à 16:30:59, il devra remettre son carnet de bord entre 16:30:00 et 16:30:59.

Si un équipage venait à pointer en retard, l'esprit amical du Rallye Historique de Vendée l'incitera **fortement** à laisser ceux qui sont à l'heure pointer sereinement.

Toute minute d'écart avec l'heure idéale de pointage sera sanctionnée selon le barème de pénalités présenté plus bas.

ARTICLE 10 – Remise des prix et classement

A l'issue du Rallye Historique de Vendée, l'ensemble des équipages seront rassemblés pour la remise des prix.

Pour établir le classement, c'est le barème de pénalités ci-dessous qui sera retenu par l'Organisateur :

- contrôle de passage manquant ou en trop : 300 pts
- secteur de régularité :
 - o retard : 5 pts par seconde
 - o avance : 10 pts par seconde d'avance
 - o pénalités cumulées plafonnées à 1800 pts par secteur
- contrôles horaires :
 - o retard : 10 pts par minute (forfait de 600 pts pour un retard compris entre 30' et 45', puis forfait de 1000 pts, les CH étant levés 45' après l'heure idéale du dernier véhicule)
 - o avance : 50 pts par minute
- Abandon au cours d'une étape : forfait correspondant au nombre de CP sur l'étape multiplié par 300, augmenté de l'ensemble des forfaits applicables pour les SR et CH
- coefficient d'ancienneté : au total de points s'applique un coefficient calculé selon l'année de mise en circulation du véhicule, 1.68 pour un véhicule de 1968 et 2.02 pour un véhicule de 2002
- coefficient additionnel : au total obtenu précédemment, on applique un coefficient additionnel établi selon l'année de mise en circulation du véhicule qui sera de x1 (avant 1990), x1.1 (de 1990 à 1994), x1.2 (de 1995 à 1999), x1.3 (de 2000 à 2004), x1.4 (de 2005 à 2009) et x1.5 (à partir de 2010)

Seront alors récompensés, *a minima*, les 3 équipages de chaque catégorie qui cumulent le moins de pénalités à l'issue du Rallye Historique de Vendée. L'attribution de distinctions spécifiques pourra être mise en place par l'Organisateur ou ses partenaires. Chaque équipage recevra un lot souvenir, indépendamment de son classement final.

Nous rappelons à l'ensemble des équipages que ce Rallye Historique de Vendée n'est en rien une compétition sportive.

Les plaques rallyes et les numéros de porte ne vous octroient aucun régime de priorité sur la route : si votre plaisir est notre objectif, celui des riverains doit être notre préoccupation comme la vôtre !

Respect du Code de la Route et esprit amical devront donc gouverner votre journée !